

# Responsable des Accueils Collectifs de Mineurs



Offre n° O044250312001168

Publiée le 12/03/2025

## Synthèse de l'offre

**Employeur :** MAIRIE DU PELLERIN

**Lieu de travail :** Rue du Docteur Gilbert Sourdille, Le Pellerin (Loire-Atlantique)

**Poste à pourvoir le :** Dès que possible

**Type d'emploi :** Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent

**Motif de vacance du poste**

Poste vacant suite à une indisponibilité temporaire d'un agent

**Durée de la mission :** 12 mois

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Education, animation et jeunesse > Politiques d'éducation et d'animation pour la jeunesse

**Grade(s) recherché(s) :** Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Adjoint d'animation principal de 1ère classe

**Métier(s) :** [Coordonnateur ou coordonnatrice enfance-jeunesse-éducation](#)

[Responsable de structure d'accueil de loisirs](#)

[Animateur ou animatrice enfance-jeunesse](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui ([Art. L332-13 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un remplacement d'un agent. Le contrat proposé est à durée déterminée, dans la limite de la durée d'absence de l'agent remplacé.

**Temps de travail :** Temps complet

**Descriptif de l'emploi :**

Aux Portes du Pays de Retz et à mi-chemin entre Nantes et les plages de la Côte de Jade, Le Pellerin compte parmi les 24 communes de Nantes métropole. Ville nature, longeant la Loire sur près de 18 km, mais aussi ville active, Le Pellerin s'engage au quotidien pour dynamiser son territoire de 5 555 habitants, à travers ses actions et son développement.

Sous l'autorité du responsable du service enfance jeunesse éducation, vous êtes chargé(e) de coordonner et superviser l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) 3-17 ans dans le cadre du projet éducatif de territoire.

La commune du Pellerin recherche pour ses Accueils de Loisirs sans Hébergement et espace jeunes, un responsable des Accueils de Loisirs H/F à temps complet 1607h annualisé.

1 centre maternel, 1 centre élémentaire, 1 espace 10-13 ans et 1 espace jeunes 14-17 ans

**Missions / conditions d'exercice :**

Manager et assurer l'encadrement de l'équipe d'animation :

- Accompagnement des animateurs.
- Accompagnement et tutorat des stagiaires en formation.
- Recrutements d'animateurs.
- Animation de réunions.
- Suivi des feuilles d'heures.
- Direction des centres

Être référent pédagogique :

- Élaborer, mettre en œuvre, animer et évaluer un projet pédagogique adapté aux temps et rythmes de l'enfant, ainsi qu'aux spécificités des actions scolaires, péri et extrascolaires.
- Garantir la sécurité physique, affective et morale de l'enfant et la qualité de son accueil durant les temps péri et extrascolaires.

Gestion de l'activité administrative

- Suivi budgétaire.
- Gestion administrative du service (Utilisation logiciel CIRIL ENFANCE).
- Évaluation des activités et élaborer les tableaux statistiques de suivi.
- Gestion de la communication (programmes, assurer le lien avec les familles, animer la communication avec les partenaires internes et externes).
- Pérenniser les partenariats avec d'autres acteurs éducatifs du territoire.

Participation à la transversalité du service :

- Participation à l'élaboration du projet éducatif.
- Organisation des projets parentalité en lien avec les accueils de loisirs.

**Profils recherchés :**

Titulaire de diplôme du supérieur exigé (BPJEPS Loisirs tous publics) ou équivalent.

Expérience similaire souhaitée.

Savoir et savoir-faire :

Orientations, enjeux et cadre réglementaire des accueils de loisirs

Connaissance de la notion de service public

Cadre réglementaire régissant les établissements accueillants, du public mineur

Construire des plannings d'activités, gérer les ressources humaines

Utilisation du logiciel enfance, de la bureautique

Communiquer et partager avec de nombreux acteurs institutionnels, associatifs, internes / externes

Garantir les besoins sanitaires, éducatifs et sociaux de l'enfant

Rendre compte à la hiérarchie et aux élus

Savoir être :

Être force de proposition

Autonomie dans l'organisation du travail

Bonne gestion du temps

Réactivité et prise d'initiative

Aptitudes relationnelles et managériales - fédérer et animer un collectif de travail

Sens du travail en équipe et de l'organisation

Temps de travail : 1607 heures annualisées

Temps scolaires

1 semaine sur 2 du lundi au vendredi 39h30

Semaine 1

Lundi : 9h-12h30/13h30-17h30

Mardi : 9h-12h30/13h30-17h30

Mercredi : 9h00-18h30

Jeudi : 9h-12h30/13h30-17h30

Vendredi : 14h30-22h00 (environ 15/an)

1 semaine sur 2 du lundi au vendredi 36h15

Semaine 2

Mardi : 9h-12h30/13h30-17h30

Mercredi : 9h00-18h30

Jeudi : 9h-12h30/13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-17h30

Samedi : 13h45-18h00 (environ 15/an)

Temps vacances scolaires

Lundi : 9h-17h30

Mardi : 9h-17h30

Mercredi : 9h-17h30

Jeudi : 9h-17h30

Vendredi : 9h-17h30

Congés annuels

3 semaines l'été (dernière de juillet + 2 premières d'août)

1 semaine à Noël

1 semaine à poser sur le temps scolaire

Contraintes liées au poste

Présence sur l'ensemble des petites vacances scolaires

Travail 1 vendredi soir sur 2 + 1 samedi après-midi sur 2

Départ en séjour 1 fois/an l'été pendant 5 jours

## Contact et modalités de candidature

**Contact :** 0240045600

**Informations complémentaires :**

Renseignements par mail à [enfancejeunesse@villelepellerin.fr](mailto:enfancejeunesse@villelepellerin.fr) ou par téléphone auprès de Monsieur Aurélien Béal, responsable du service enfance jeunesse éducation au 02 40 97 36 31

Recrutement semaine 17 ou 18

Merci de joindre votre CV + lettre de motivation par courrier à Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Rue du Docteur

Sourdille - 44 640 LE PELLERIN

ou par mail à [ressourceshumaines@ville-lepellerin.fr](mailto:ressourceshumaines@ville-lepellerin.fr)

Téléphone collectivité : 02 40 04 56 00

**Page de candidature en ligne :** <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o044250312001168-responsable-accueils-collectifs-mineurs>

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.